

Dumiste : un artiste de l'école

Les Centres de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI) sont nés, il y a 30 ans, d'un souffle et d'un rapport de force favorables à l'obligation d'un développement – concerté entre ministère de l'Education nationale et ministère de la Culture – des conditions d'une réelle pratique artistique des élèves dans leurs établissements scolaires. Aujourd'hui 5 000 dumistes permettent, chaque année, à deux ou trois millions d'enfants de pratiquer la musique, les musiques, dans le cadre de l'école. Et le nombre de musiciens intervenants croît régulièrement d'année en année. Le point sur un métier essentiel mais parfois un peu méconnu.

entretien avec Alain DESSEIGNE,
président du Conseil national des CFMI

Les attentats de début janvier ont mis en avant la nécessité de faire mieux partager des valeurs de tolérance et de liberté d'invention. Des valeurs portées par les arts. Quel peut être ici l'apport de dumistes ?

Les militants de la cause de l'importance d'une éducation musicale, artistique et culturelle sont à l'œuvre depuis de nombreuses années et n'ont pas attendu les tragiques événements de *Charlie Hebdo* et de l'hyper casher pour se mettre en mouvement et se sentir depuis fort longtemps des adeptes de ce qu'on appelle "l'esprit du 11 janvier".

Ces militants dans leur diversité tentent, année après année, de faire entendre leurs voix pour convaincre que, notamment à l'école en premier lieu mais au-delà aussi, il est fondamental que les enfants, les jeunes puissent développer plusieurs langages (littéraire, scientifique, artistique...) ; plusieurs langages qui permettent de reconnaître l'autre dans la tolérance, dans la diversité et dans la différence. Le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture du ministère de l'Education nationale qui sera bientôt présenté à la représentation nationale va précisément dans ce sens.

Les responsables politiques ont-ils pris la mesure de l'importance du rôle des intervenants en milieu scolaires ?

Le cahier des charges donné aux CFMI ainsi que leur structuration interministérielle (Culture/Education nationale/Enseignement supérieur) ont permis à ces centres d'inventer un métier, une profession et une fonction artistique, éducative d'artistes professionnels très ancrés dans leurs territoires d'intervention. La reconnaissance des dumistes est aujourd'hui indéniable et elle est souvent portée par les élus des collectivités locales. C'est ainsi qu'au printemps 2013, les députés et les sénateurs, souvent par ailleurs élus locaux, ont relayé par 130 questions écrites posées au gouvernement l'inquiétude des CFMI sur leur avenir et notamment sur la pérennité de leurs financements croisés. Cette reconnaissance du terrain professionnel porte aujourd'hui le Conseil des CFMI à ouvrir le dossier de la reconnaissance du DUMI dans le cadre du LMD (licence/master/doctorat) et à réfléchir à un positionnement du diplôme qui vise le niveau ou le grade de master. Les consultations sont en cours notamment avec les universités de rattachement des neuf CFMI. Le ministère de la Culture est informé de cette démarche.

Une mission interministérielle est aujourd'hui constituée pour conduire une étude sur l'avenir des CFMI. Ce sujet du positionnement du diplôme sera sans nul doute à l'ordre du jour. Un rapport est attendu pour juillet 2015.

Les collectivités territoriales sont-elles impliquées ?

De nombreuses collectivités ont saisi l'opportunité d'embaucher ces professionnels dont le profil les a intéressées. Elles ont reconnu à cet artiste résident qu'est le dumiste sa fonction pérenne de facilitateur, de passeur, de professionnel du partenariat pour inventer des projets qui mobilisent les forces vives culturelles et artistiques de son terrain d'exercice. Ces actions concertées ont un impact fort sur les pratiques artistiques des administrés d'une collectivité.

Cette prise en charge des dumistes s'est aussi souvent appuyée sur la conviction qu'il fallait s'unir (collectivités locales/Etat) pour permettre aux enfants et aux jeunes d'une collectivité publique de se construire sur le plan musical, artistique et culturel considéré comme constitutif du socle d'une citoyenneté harmonieuse. D'autres collectivités, peu nombreuses, ont préféré s'en tenir à leurs strictes compétences considérant que les personnels intervenant dans une école devaient être pris en charge par l'Etat.

Les CFMI sont-ils mobilisés pour la formation des enseignants dans les écoles supérieures du professorat dans le cadre du nouveau plan d'EAC ?

Le premier partenaire institutionnel du dumiste, c'est le professeur des écoles. La philosophie de la formation dispensée par les CFMI réside sur la nécessité que l'enseignant de la classe maternelle ou élémentaire s'engage dans l'acte d'éducation musicale initié par le musicien intervenant. Cette mobilisation de l'enseignant est impérative pour que les apprentissages musicaux accèdent au statut d'apprentissages fondamentaux. Or cela ne se décrète pas par des notes de services aussi bien argumentées soient-elles, mais par des temps conjoints de formation. C'est dans ce sens que travaillent plusieurs CFMI qui ont mis en place de tels parcours conjoints de formation avec les ESPE. Ils méritent d'être multipliés.

Quelles sont pour les dumistes les répercussions de la réforme des rythmes scolaires ?

Si l'on regarde les répercussions de la réforme des rythmes scolaires, on s'aperçoit que tous les cas de figure se présentent quant aux impacts sur l'activité des dumistes : une conviction que les musiciens intervenants sont avant tout des acteurs des enseignements scolaires comme l'a d'ailleurs rappelé Vincent Peillon, l'ancien ministre de l'Education nationale, considérant que les apprentissages musicaux sont des apprentissages fondamentaux ; ou une conviction que la chance du périscolaire est de le faire encadrer par des professionnels de haut niveau comme les dumistes pour des activités comme la musique que l'on considère comme partie intégrante du loisir et de la détente. La profession sait tenir une parole argumentée pour convaincre que l'éducation musicale est un fondamental du temps scolaire à partir duquel peuvent se construire des activités complémentaires et périphériques dans le temps périscolaire.

On voit des situations de basculement des interventions en temps scolaire (avec les enseignants) vers le hors temps scolaire (temps d'activités périscolaires/TAP)...

Il y aurait un changement d'ambition du projet politique que de faire basculer complètement les activités musicales sur le seul champ du périscolaire.

A y regarder de près, il y a lieu de constater que le musicien intervenant dumiste est un acteur du périscolaire bien avant la réforme des rythmes scolaires. C'est d'ailleurs sa capacité à répondre à des attentes portées par les élus qui ont favorisé sa reconnaissance. Le périscolaire qu'occupe le dumiste prend de nombreuses formes : interventions dans les lieux de la petite enfance, du handicap, propositions d'ateliers musicaux centrées sur des pratiques innovantes (improvisation et création musicales, musiques amplifiées et numériques, percussions corporelles, extra-européennes, ensembles vocaux, orchestre à l'école...) qui permettent dans certains cas une présence du conservatoire dans des quartiers excentrés des villes. Là encore, on prend conscience que le rayonnement du musicien inter-

venant a dépassé le scolaire pour un engagement au service d'une collectivité qui ne se résume pas aux débats sur les rythmes scolaires.

La baisse de moyens des collectivités et le désengagement de ministère de la Culture vis-à-vis des conservatoires ne fragilise-t-elle pas le métier de Dumiste ?

Les ressources et les budgets sont contraints pour les collectivités, qui peut le nier ? Mais l'expérience dont aiment témoigner les CFMI, c'est le constat que toute période critique n'a jamais dispensé d'assumer des choix.

Faut-il rappeler qu'aucune étude de marché sur le front de l'emploi n'avait été conduite, il y a 30 ans, pour savoir si les professionnels formés par les CFMI trouveraient un emploi ? Or la réalité a dépassé les espérances et ces nouveaux acteurs artistiques et éducatifs ont su trouver une place originale et irremplaçable dans le paysage professionnel de l'éducation artistique et culturelle, soutenus en cela par les élus des collectivités locales, leurs employeurs. L'évolution constatée des conservatoires, qui ont su véritablement, pour bon nombre d'entre eux, élargir leurs missions d'éducation musicale et artistique à l'ensemble de la population scolaire au-delà des élèves inscrits stricto sensu dans leurs établissements, participe à ce développement du nombre de dumistes.

Pour décrire avec une pointe d'humour les impacts de l'actualité qui peuvent toucher ou non la profession de dumiste, il faut avoir recours à des lunettes que Fernand Braudel pourrait nous fournir. Il y a des temporalités que l'on ne maîtrise pas et le temps de la dérive des continents semble être celui à l'œuvre pour faire évoluer les représentations en matière d'urgence artistique. Ainsi, des forces de conviction sont actives ou non pour relever le challenge d'une éducation musicale, artistique et culturelle pour tous.

Sur ce sujet, l'Etat fait souvent preuve d'une forme d'avance. Nous avons, en effet, souvent affirmé que l'on pouvait puiser dans les textes officiels émanant notamment des ministères de tutelle des CFMI (Education nationale / Culture) tous les éléments et tous les arguments pour développer des



« Le rayonnement du musicien intervenant a dépassé le scolaire pour un engagement au service d'une collectivité. »

initiatives en faveur d'une démocratisation des pratiques artistiques et culturelles. Mais a contrario, on peut trouver tous les éléments et tous les arguments pour ne rien tenter dans ce domaine.

Avez-vous des attentes vis-à-vis des élus et en particulier vis-à-vis de de la FNCC ?

Alors si des souhaits peuvent être formulés, c'est que, d'une part, les collectivités locales poursuivent de façon opiniâtre – lentement mais sûrement, comme dit la maxime – cette marche centrée sur l'école et maintenant largement entamée d'une éducation musicale, artistique et culturelle pour tous en s'appuyant, entre autres acteurs, sur les dumistes, démarche, faut-il aussi le rappeler, très exemplaire à l'échelle de l'Europe. Et que, d'autre part, l'Etat poursuive cette ardente obligation de former de tels acteurs en pérennisant et confortant les lieux de formation que sont les CFMI. C'est l'objet de la mission interministérielle qui débute ses travaux en ce printemps 2015.

Sur tous ces sujets, le Conseil des CFMI est disponible et vivement intéressé pour participer à des temps de formation avec les élus de la FNCC.

Propos recueillis par Vincent Rouillon